

Chez TRIGO, le développement durable fait partie intégrante de notre activité et imprègne tous les aspects de nos opérations, y compris l'approvisionnement et les achats. Nous reconnaissons la contribution de nos fournisseurs dans notre démarche visant à devenir plus durables et, par conséquent, nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils aspirent aux mêmes standards dans leurs activités, notamment en matière d'environnement, d'éthique des affaires, de travail et de droits humains. Notre direction s'engage non seulement à respecter les lois et réglementations des pays dans lesquels nous opérons, mais également à mettre en œuvre notre politique ESG ainsi que les lignes directrices de nos clients en matière d'achats responsables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

À cette fin, nous nous efforçons de :

- Identifier et gérer de manière appropriée les risques, les opportunités et les éventuelles non-conformités associés à notre processus d'achat, en tenant compte de nos besoins en matière de performance (qualité, coût, délai), de sécurité (continuité d'activité, sécurité de l'information, etc.) ainsi que des lignes directrices de cette politique.
- Développer une culture des achats responsables auprès de nos acheteurs grâce à des formations dédiées.
 - TRIGO veille à ce que 90 % de ses acheteurs / collaborateurs des achats reçoivent une formation sur les pratiques d'achats responsables, avec un suivi de la couverture réalisé annuellement.
- Intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les processus de sélection des fournisseurs, ainsi que dans la sélection des produits et services. Par exemple:
 - o Choisir, pour notre ERP, des services d'hébergement (centres de données) qui limitent les émissions de carbone (alimentés par des énergies renouvelables ou vertes, etc.).
 - o Réaliser des achats socialement responsables, par exemple auprès d'entreprises employant des travailleurs en situation de handicap.
- Promouvoir auprès des fournisseurs clés l'application du Code de conduite des fournisseurs de TRIGO, qui inclut le respect des lois ainsi que des principes sociaux, environnementaux et éthiques.
 - TRIGO vise à ce que 70 % de ses fournisseurs clés signent le Code de conduite des fournisseurs d'ici fin 2027.
- Appliquer une approche de gestion des fournisseurs fondée sur les risques et différenciée, en évaluant les fournisseurs clés et récurrents afin de déterminer leur niveau de maturité en matière d'éthique des affaires, de travail et droits humains, d'environnement et de sécurité de l'information, notamment au moyen de mécanismes d'auto-évaluation.
 - TRIGO vise à ce que 70 % de ses fournisseurs clés soient évalués selon des critères ESG d'ici fin 2027.
- Maintenir des relations durables et équilibrées avec nos fournisseurs.

Cette politique est rédigée par le Responsable ESG du Groupe et approuvée par le CEO et le Directeur Général Adjoint. Elle s'applique à toutes les entités TRIGO dans le monde. Elle définit le cadre commun du Groupe en matière de pratiques d'achats responsables, tout en permettant une adaptation aux contextes locaux légaux, réglementaires et opérationnels. Elle est soutenue par notre Code de conduite des fournisseurs ainsi que par des règles et documents complémentaires afin d'assurer sa mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette politique est assurée au travers d'une structure de gouvernance définie. Au niveau du Groupe, le Comité Exécutif fournit les orientations générales et assure la supervision. Au niveau local, le Directeur Général de chaque entité est responsable de la bonne mise en œuvre de cette politique dans son périmètre respectif et veille à ce que toutes les décisions, dispositions, pratiques et actions mises en œuvre localement soient alignées avec les principes et exigences définis dans cette politique, avec le soutien du responsable local du processus Support (SUP) et de l'équipe locale en charge des achats / approvisionnements.

Le Groupe favorise également l'amélioration continue en suivant les indicateurs pertinents et en mettant en œuvre des actions correctives lorsque cela est nécessaire.

Cette politique fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre du processus de Revue de Direction. Cette revue prend en compte les enjeux internes et externes ainsi que l'orientation stratégique du Groupe, afin de garantir la pertinence continue, l'efficacité et l'amélioration continue de la politique.

Nous comptons sur l'ensemble des collaborateurs impliqués dans les activités d'achat pour adopter les comportements appropriés et contribuer à l'amélioration continue du processus d'achat en faisant remonter les idées d'amélioration.

Matthieu RAMBAUD
CEO

Benoît LEBLANC
Deputy CEO

Version #	Date d'applicabilité (mm/dd/yy)	Page(s)	Description des changements
A	07/15/26	Toutes	Contenu initialement inclus dans le document PR.SUP.WW.01.FR-E – Sélection, évaluation et réévaluation des fournisseurs (version du 23 juillet 2024). Ce document intègre également des objectifs quantitatifs.

